Réforme du Sénat

autres par un organisme appelé comité permanent de la Chambre des nominations par régions. Pourquoi faudrait-il s'attendre à ce que les sénateurs, six ans après leur nomination, fassent une campagne de renouvellement de mandat à titre de représentants «neutres»? En fait, peut-être les membres de ce Sénat réformé pourraient-ils contribuer à renforcer la présence de nos partis politiques nationaux dans les régions où ils sont faiblement représentés. Dans un tel cas, pourquoi voudraient-ils dissimuler leur allégeance politique? Je sais que le député voudrait que dans ce nouveau Sénat, la représentation des régions prime sur toute autre considération, mais je ne suis pas certain que nous irions aussi loin qu'il le propose, même si l'article 10 du projet de loi C-640 était applicable.

D'autres questions se posent au sujet de ce bill, mais je sais que d'autres députés veulent participer à ce débat, qui me semble fort opportun. Encore une fois, je félicite le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) pour son dur labeur et pour ses réflexions éclairées sur la réforme du Sénat. Il a contribué à démontrer que le Parlement du Canada peut prendre l'intiative d'un débat public sur la réforme du Sénat. J'espère que d'autres députés suivront son exemple au cours des prochains mois, alors que notre comité mixte spécial étudiera la question. A titre d'observation personnelle, je dirai que le comité mixte spécial serait impardonnable de ne pas inclure le député d'Edmonton-Est parmi les témoins qu'il convoquera. J'espère que le comité étudiera attentivement le bill C-640. C'est un document bien fait, qui sera utile au Parlement et aux Canadiens, et je félicite le député de l'avoir présenté.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) d'avoir déposé le projet de loi C-640 à la Chambre. La question de la réforme du Sénat s'impose au Canada, depuis de nombreuses années. Comme on l'a déjà dit, tout le monde sait que nous devons procéder à une réforme du Sénat, car, franchement, il n'a pas servi la cause de la démocratie canadienne. En fait, il a souvent fait exactement le contraire. Cela n'a rien d'étonnant car, en fait, le Sénat n'a jamais été conçu pour favoriser la démocratie; il était plutôt là pour empêcher qu'elle n'aille trop loin. Sir John A. MacDonald, dans l'une de ses remarques les plus cyniques, disait: «Nous devons protéger les intérêts des minorités, et les riches sont toujours moins nombreux que les pauvres». Voilà donc les minorités que le Sénat est censé protéger.

(1500)

Le Sénat n'a pas une histoire tellement glorieuse. En 1896, on prétendait que les sièges de sénateur se vendaient pour la modique somme de \$10,000. L'argent était censé aller dans les coffres du parti au pouvoir lequel, à cette époque, était, comme par hasard, le parti libéral.

M. Nickerson: Les choses n'ont pas beaucoup changé.

M. Manly: Je ne pense pas que les sièges de sénateur se vendent encore. On les donne, plutôt.

L'actuel premier ministre (M. Trudeau) a fait toute une série de nominations d'amis et d'associés. Par conséquent, je me félicite de l'initiative du député.

Le projet de loi C-640 essaie de résoudre certains des problèmes que posent les nominations au Sénat. L'un des problèmes fondamentaux, comme le savent les Canadiens de l'Ouest, c'est le déséquilibre régional actuel. Je ne sais pas si on devrait dire

qu'il prête à rire ou à pleurer, mais, étant donné la piètre opinion que la plupart d'entre nous avons du Sénat, je suppose qu'il est simplement ridicule qu'une province comme la Colombie-Britannique, qui a 2.8 millions d'habitants, n'ait que six sénateurs; lorsque l'Île-du-Prince-Édouard en a quatre. Peut-être suffit-il de six sénateurs pour la Colombie-Britannique. Toutefois, le député veut contourner ce déséquilibre en créant une région supplémentaire du Pacifique qui engloberait la Colombie-Britannique et le Yukon. Ce semble un compromis raisonnable, s'il faut se résoudre à maintenir le Sénat. Toute-fois, il y a lieu de se demander si nous avons réellement besoin d'un plus grand nombre de sénateurs. Est-ce vraiment là la voie à suivre?

Je trouve que le projet de loi C-640 propose un mode de nomination fort peu pratique. Le député d'Edmonton-Est a décrit un système de nomination à deux niveaux, certains sénateurs étant nommés sur une base régionale par le truchement du gouvernement fédéral et d'autres sur une base provinciale par les gouvernements provinciaux. Cette formule me paraît mal commode et plutôt difficile à comprendre. Les simples citoyens ne sauraient pas vraiment comment leurs sénateurs auraient été nommés. Cela ne changerait pas beaucoup, direzvous, car bien des gens se demandent actuellement comment les sénateurs sont nommés.

Le député a cru soulever un problème en arguant que la Chambre des communes serait éclipsée si tous les sénateurs étaient élus. A mon avis, cela me paraît plutôt présumer la question résolue. Si le Sénat devait être exclusivement composé de membres élus et s'il avait de véritables pouvoirs risquant ainsi d'éclipser la Chambre des communes—et c'est vraiment là ce que nous craignons—alors à quoi bon nous livrer à tout cet exercice? S'il nous faut renforcer la Chambre des communes afin que les députés puissent faire ce qui s'impose pour servir les Canadiens, faisons-le, mais ne nous contentons pas de tripoter le système et de créer un Sénat qui ne soit ni chair ni poisson.

La nomination de sénateurs par les provinces, comme le préconise le député, perpétuerait le favoritisme que nous tous, du moins au sein de notre parti, souhaiterions voir disparaître.

La possibilité de reconfirmer les sénateurs actuels dans leurs fonctions lorsqu'ils atteindront l'âge de 75 ans est plutôt ahurissante. Certains des sénateurs que nous avons vu nommer au cours des derniers mois n'atteindront l'âge de la retraite obligatoire qu'après le début du XXI° siècle. Il me semble un peu ridicule de penser que dans 25 ans ces vieux sénateurs fatigués pourraient avoir à demander aux électeurs de se prononcer sur la question de savoir s'ils doivent finir par prendre leur retraite ou non.

Cependant, abstraction faite des points acceptables ou inacceptables du projet de loi C-640, il me semble qu'il y a deux questions fondamentales que nous devons nous poser au sujet de la réforme du Sénat. Tout d'abord, une réforme véritable du Sénat serait-elle acceptable pour le gouvernement? Je m'empresse de répondre non. Le gouvernement ne veut pas d'une réforme du Sénat, car ça n'en vaut pas la peine d'après lui. A quoi bon réformer le Sénat puisqu'il est parfaitement bien structuré pour remplir ses deux principales fonctions de faveur politique suprême et de groupe de pression interne pour les entreprises. Je n'ai que quelques observations à faire sur chacun de ces points.